

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

NOUVELLISTE LYONNAIS,

Bureau petite rue Longue, 1.

Feuille du département du Rhône.

Les Lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

SOMMAIRE.

Affaires d'Italie. Levée de quatre classes pour l'armée active. Les Vénitiens aux prises avec les Autrichiens. Dépêches ministérielles. — Nouvelles de Paris. Les chemins de fer. Débats sur la constitution. Etats comparatifs du revenu général de la France. Commandes faites par le gouvernement à l'industrie privée. Refus par les ouvriers des secours de bienfaisance. Démission du ministre de la justice. Mise en liberté des inculpés pour Louis-Napoléon. Un ex-ministre victime d'un vol. — Instruction du complot. Encore de nouvelles arrestations. Le nombre des blessés et des tués à Paris. — Assemblée nationale. — Nouvelles locales. Adresse voté par le conseil municipal. Organisation d'une grande souscription. Avis du maire. Pétition présentée par les artistes des théâtres de Lyon au ministre de l'intérieur. Perquisitions aux Brotteaux et à la Croix-Rousse. Événement au quai des Célestins et à la Vitriolerie. Un pugilat politique. — Département. Suite d'une querelle d'ivrognes à Marseille. — Prophéties de Chateaubriand.

Affaires d'Italie.

Milan, 15 juillet. — Le gouvernement provisoire vient de décréter que les classes de 1826, 25, 24 et 23, seraient appelées à faire partie de l'armée active. Les hommes ayant déjà servi sous le gouvernement autrichien formeront des corps particuliers.

Venise, 9 juillet. — Aujourd'hui à cinq heures, six cents hommes du fort Marghera sont sortis pour reconquérir les positions et les travaux des Autrichiens lesquels semblent avancer de plus en plus leurs avant-postes. Un engagement s'en est suivi, mais le but de cette sortie a été atteint, les défenseurs de Venise ont pu se convaincre qu'il n'existe dans le voisinage de Marghera, ni batterie, ni fortifications, ni gros corps de troupes. Nous avons en outre obligé l'ennemi d'abandonner ses avant-postes, en laissant sur le terrain bon nombre de morts et de blessés.

10 juillet. — Les dépêches ministérielles venues du cabinet de S. M. à la division italienne réunie dans l'Adriatique et communiquées au gouvernement de Venise, font connaître que le blocus de Trieste est réduit maintenant à un blocus d'observation contre la division navale autrichienne et les tentatives hostiles qui pourraient être tentées contre la province de Venise.

Bulletin parisien.

Le projet de racheter tous les chemins de fer au nom de l'Etat avait excité de vives réclamations, qui pouvaient faire croire que son retrait serait accueilli avec une éclatante satisfaction. Il n'en est rien, pourtant. Toutes les sections des chemins de fer sont en tendance marquée vers la baisse, et, très-probablement, il n'est point de compagnie, même celles qui passent pour riches et prospères, qui ne soit aux regrets au sujet d'une mesure contre laquelle on n'a si bruyamment protesté, que dans l'intention de se vendre un peu plus cher.

Il faut remarquer, en effet, que la mesure annoncée à la chambre par M. Goudchaux ne résout, en réalité, aucune des difficultés de la situation. Elle ne sauve pas même le principe de la question du rachat, puisque ce principe a été exorbitamment réservé par le ministre.

On pense généralement que les débats sur le projet de constitution s'ouvriront dans quinze jours au sein de l'Assemblée, et que la discussion se poursuivra sans interruption.

Une opinion qui paraît s'accréditer de plus en plus parmi les représentants, c'est qu'aussitôt que les dispositions relatives au président de la République, auront été

discutées et votées, les électeurs seront convoqués, dans tous les départements, pour procéder à la nomination du chef définitif du pouvoir exécutif. On calcule que le temps que pourrait prendre cette grande opération suffirait pour la discussion entière de toutes les parties de la constitution, les questions relatives au mode d'organisation du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif une fois vidées.

— Le gouvernement, à la suite des états comparatifs des impôts et de revenus indirects donnés hier par le *Moniteur*, a publié le résultat général des recouvrements de l'impôt direct, pendant le semestre qui vient de s'écouler; le montant des rôles est de 614 millions, dont 423 millions pour la contribution ordinaire, et 191 millions pour la contribution extraordinaire de 45 centimes; sur cette somme, 258 millions sont rentrés au 30 juin, savoir: 170 millions pour la première et 87 millions pour la seconde, en sorte qu'il resterait à recouvrer 356 millions, dont 252 millions sur l'une, et 103 millions sur l'autre.

Il résulterait de là que les sommes en retard seraient de 49 millions, dans lesquels la contribution ordinaire entrerait pour 41 millions, et la contribution extraordinaire pour 8 millions seulement.

Ce résultat est sans doute satisfaisant au premier abord; car la somme en retard sur la contribution ordinaire était, à la même époque de l'année dernière, à peu près ce qu'elle est aujourd'hui; mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que, dans le mois de mars, alors qu'on fit appel au patriotisme des contribuables, la contribution ordinaire avait produit 59 millions, tandis que le douzième exigible n'était que de 33 millions, ce qui représentait une anticipation de 24 millions; on voit tout le chemin que nous avons fait en arrière depuis cette époque: le patriotisme des contribuables s'est singulièrement refroidi; à qui la faute?

Il ne faut pas non plus perdre de vue le procédé à l'aide duquel on fait figurer le produit de la contribution extraordinaire de 45 cent. comme ayant atteint 87 millions, et ne présentant qu'une somme en retard de 8 millions; c'est que, la contribution extraordinaire étant exigible avant la contribution ordinaire, on lui impute d'abord les versements; nous ne pourrions apprécier ce qu'elle produira réellement que lorsque nous toucherons aux derniers mois de l'exercice.

— Les administrations de la marine et de la guerre vont faire d'importantes commandes à l'industrie privée. Une somme de près de huit millions serait employée à des machines et appareils à vapeur, de la force de plus de 600 chevaux, et à des frégates qui utiliseront ces appareils. Le surplus des commandes se composerait entre autres de schakos, draps de lits, capotes, pantalons, et objets de sellerie.

— Il ne faut pas considérer comme définitif le projet d'organisation judiciaire qui vient d'être publié. Ce travail, fort distingué d'ailleurs, et remarquable dans plusieurs de ses parties, est l'œuvre d'une commission nommée par le gouvernement provisoire, et l'on a vu depuis quelque temps le peu de respect que l'Assemblée conserve pour tout ce qui est émané de nos ex-gouvernants. Ce qui est certain, quant à présent, c'est que ce projet d'organisation judiciaire est en opposition directe avec certaines dispositions du projet de constitution, et que, sous ce point de vue au moins, l'organisation sera toute autre que celle qui est proposée. Il est même probable qu'après le vote de la constitution, le projet sur les tribunaux sera complètement remanié pour être mis en rapport avec la loi fondamentale du pays.

— Nous tenons d'une personne chargée par le maire de son arrondissement d'aller distribuer à domicile les bons d'assistance destinés aux familles privées momentanément de ressources par le chômage, que plusieurs des ouvriers visités par elle, après avoir accepté pendant plusieurs jours leur part dans ce fonds commun, y ont noblement renoncé, parce qu'ils avaient retrouvé du travail.

— M. Valette de Viallard (François-Bernard-Frédéric-

Achille), chef de bataillon au 61 de ligne, a succombé mardi 27 juin, à l'hospice du Gros-Caillou, à la suite de la blessure qu'il avait reçue en combattant, le 25 juin, à la tête de son bataillon.

— Un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce a nommé le citoyen Dolfus, représentant du peuple, et A. Aronsohn, commissionnaire en laines, membres de la commission instituée pour examiner et proposer les moyens de développer le commerce d'exportation.

— Par arrêté du maire de Paris, ont été nommés: Maire du 8^e arrondissement, le citoyen Richard, adjoint, en remplacement du citoyen Ernest Moreau, appelé aux fonctions de membre de la commission municipale et départementale;

Maire du 9^e arrondissement, le citoyen Manceaux, adjoint, en remplacement du citoyen Trouchon, également appelé aux fonctions de membre de la commission municipale et départementale.

— M. Bethmont a donné sa démission de ministre de la justice. Elle a été acceptée par le pouvoir exécutif.

— Par arrêté du maire de Paris du 14 juillet 1848, la démission du citoyen Thirion a été acceptée, et la 3^e légion est convoquée à l'effet d'élire un colonel le 20 juillet courant.

— Voici les nouvelles dispositions prises par la buvette de l'Assemblée nationale. La dépense sera payée par les représentants qui seront tenus chacun de donner 5 fr. par mois, ce qui, à 900, produit une somme de 4,500 fr.

Il a été convenu, en outre, que l'argent qui resterait serait distribué aux pauvres.

— Les sieurs Persigny, Laity et autres, arrêtés comme inculpés à l'occasion des manifestations faites en faveur de Louis-Napoléon, viennent d'être mis en liberté par suite d'une ordonnance de non-lieu.

— L'Académie française va mettre, dit-on, au concours, pour prix de poésie, la mort de l'archevêque de Paris.

— Il n'y aura pas, cette année, de fêtes de juillet, assurait-on à l'Hôtel-de-Ville. Il est de fait qu'aucuns fonds ne sont votés pour cet objet, et, d'un autre côté, aucun des préparatifs ordinaires ne se font nulle part.

— M. Guizot vient d'être victime, à Londres, d'un vol qui présente des circonstances particulières. Non contents de lui dérober son argenterie, les voleurs ont forcé son bureau et fureté dans ses papiers, dans l'espoir d'y découvrir des documents politiques, avec lesquels ils auraient battu monnaie. Par un hasard singulier, un manuscrit important a échappé à leurs recherches; c'est un grand travail sur l'état de l'Europe et la révolution de Février, que M. Guizot achève en ce moment et auxquels il consacre tous les loisirs que lui a fait l'exil.

— Les pharmaciens et marchands droguistes de Paris ont reçu l'ordre de ne vendre à qui que ce soit des essences, alcools et autres matières inflammables.

— Le comité des travailleurs a entendu un négociant armateur, qui lui a exposé un système qui doit, selon son auteur, créer des débouchés tout nouveaux à nos produits manufacturiers.

Le comité s'est, de plus, occupé du projet de M. Avond sur la création d'un enseignement agricole et industriel.

M. de Tillancourt a été chargé du rapport de ce projet.

Instruction du complot.

L'instruction touche à sa fin. D'ici à très-peu de jours les interrogatoires seront terminés.

— Un ancien officier, M. F. Panon, avait été arrêté comme ayant combattu au milieu des insurgés. Il était parvenu à se faire mettre en liberté, et sans doute il se croyait à l'abri de nouvelles poursuites, lorsqu'il arriva qu'en visitant, il y a quelques jours, la cave du pavillon où il avait été provisoirement détenu, on trouva dans sa partie la plus obscure et la plus reculée de nombreux fragments de papiers qui, rapprochés et réunis, parurent avoir une certaine importance.

Ces papiers lacérés ayant été portés à la commission militaire, et celle-ci les ayant fait rétablir dans leur état primitif, il en est résulté des renseignements et des charges par suite desquels

M. le juge d'instruction Debarle a décerné contre le sieur François Panon et contre plusieurs autres individus des mandats qui ont été immédiatement exécutés.

— Au nombre des inculpés arrêtés hier matin se trouve un des capitaines d'état-major de la garde nationale de la Chapelle-St-Denis, le sieur Raysou.

La police a également arrêté une fille désignée sous le nom de Thérèse, logée rue de la Harpe, que la clameur publique signalait comme ayant pris une part des plus actives à l'insurrection. D'après les témoignages recueillis, et les aveux même de cette fille, elle aurait non-seulement concouru par ses exhortations et son travail à l'érection des barricades du pont Saint-Michel et de la rue de l'Ancienne-Boucherie; mais cette besogne accomplie, elle aurait revêtu un costume d'homme, aurait fait le coup de feu sur les barricades, et serait ensuite montée au clocher de l'église Saint-Séverin, où elle aurait sonné le tocsin.

— Dans la matinée d'hier, un détachement du 23^e bataillon de la garde mobile, caserné à Courbevoie, fut dirigé sur le mont-Valérien. Un jeune soldat se détacha de sa compagnie au moment où il passait devant l'allée dite de Passy, et s'enfonça dans le fourré du bois de Boulogne pour s'y reposer.

A six heures, le bataillon rentrait au quartier et le jeune soldat n'était pas rentré. La nuit même se passa sans qu'il revint.

Aussi, dès le point du jour huit de ses camarades partirent du quartier pour se rendre au lieu où il les avait quittés la veille. Là, un affreux spectacle s'offrit à leurs yeux : le corps du malheureux garde mobile, percé de sept coups de couteau et déjà glacé du froid de la mort, gisait sur le gazon où il s'était endormi la veille. L'assassin n'avait dérobé aucun de ses effets, et l'on a même retrouvé dans les poches de ses vêtements les quelques pièces de monnaie qu'il possédait.

Plusieurs gardes mobiles ont signalé, comme pouvant être l'auteur de ce crime atroce, un individu dont ils donnèrent le signalement, qui s'était pris de querelle avec eux dans le village de Suresne, et les avait appelés brigands et voleurs.

Une enquête a lieu, d'actives recherches sont faites dans le bois de Boulogne et aux environs.

— On nous annonce l'arrestation de douze hommes qui cherchaient à gagner la frontière. Ils ont été ramenés à Lille; quatre d'entre eux, qui étaient blessés, avaient été mis en voiture; les huit autres marchaient à pied, les mains liées derrière le dos.

— On a beaucoup exagéré le nombre des morts et des blessés dans l'insurrection de juin.

Voici, d'après des renseignements positifs, comment se décomposent les chiffres :

Tués pendant le combat, ou morts des suites de leurs blessures jusqu'à ce jour 1,400.

Blessés restants aujourd'hui dans les hôpitaux qu'à domicile, 1,100.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 15 juillet.

La discussion est ouverte sur le projet de décret concernant le cumul en faveur des militaires jouissant d'une pension de retraite.

M. Oudinot présente, au nom des deux comités de la guerre et de la marine, une rédaction en trois articles.

Divers orateurs sont entendus. L'ajournement à lundi est prononcé.

M. le ministre des finances dépose un projet de décret sur les prêts hypothécaires, en quatorze articles.

Ce projet est renvoyé au comité des finances.

La chambre entend divers rapports sur des pétitions qui offrent peu d'intérêt.

La séance est levée.

Nouvelles locales.

Le Conseil municipal a voté, hier, l'Adresse à l'Assemblée nationale. Elle est conçue en termes fermes et énergiques.

Il n'y a pas eu de discussion. L'Adresse a été votée à une majorité très-considérable.

— L'état-major de la garde nationale existe toujours à l'Hôtel-de-Ville; s'il est dissous de droit, il revit de fait, et à titre officieux. L'aveu en a été fait à la séance du Conseil municipal d'hier.

De pressantes réclamations ont été faites à ce sujet par MM. Ducarre, Rodieu, Ravu, Bouchardy et d'autres membres du Conseil, à M. le premier adjoint, qui s'est borné à répondre qu'il s'agissait là d'une affaire d'administration.

La dissolution complète des ateliers nationaux laisse sans ressources un grand nombre de *nécessiteux*, qu'il faut distinguer soit des ouvriers qui pourront reprendre le travail de leur profession habituelle, soit de ceux qui sont étrangers à notre ville et aux communes suburbaines, et dont l'autorité va faciliter le départ.

Ces *nécessiteux*, joints à ceux que secourent les bureaux de bienfaisance seront encore très-nombreux. Il faut leur assurer provisoirement et immédiatement du pain.

C'est ce que le conseil municipal de Lyon a reconnu dans sa séance d'hier en votant le principe d'une souscription volontaire, et d'un appel à l'humanité de tous nos concitoyens, pour qu'elle soit aussi fructueuse que possible.

M. le maire se mettra immédiatement en rapport avec M. le préfet du Rhône, pour obtenir par son intermédiaire que la même souscription soit ouverte dans les communes suburbaines.

Une commission de neuf membres a été nommée; elle demeure chargée de l'organisation des souscriptions, du

mode de l'emploi des fonds qui proviendront de la souscription de la ville de Lyon, soit à l'intérieur de la ville, soit en aidant à l'extérieur et suivant le besoin les communes voisines.

Il a été reconnu dès-à-présent, qu'il ne serait, dans tous les cas, accordé de bons de pain, qu'aux *nécessiteux vrais* dont la position aurait été vérifiée individuellement par MM. les commissaires de police.

Nous nous associons en tout point à la pensée du conseil municipal; son appel, nous n'en doutons pas, sera entendu.

— M. le maire a fait afficher hier l'avis suivant :

Des salles appartenant à l'administration de la ville de Lyon seront mises, dès ce jour, à la disposition des citoyens qui voudront se réunir et se concerter au sujet des élections municipales qui vont avoir lieu.

L'entrée de ces Salles sera publique, et les demandes, pour les obtenir, devront être faites par écrit ou verbalement à la Mairie de Lyon.

Fait à Lyon, le 17 juillet 1848.

Le maire de la ville de Lyon,

GRILLET aîné, adjoint.

— Témoin de la munificence du gouvernement à l'endroit des théâtres de Paris, même les plus infimes, les artistes et les employés de ceux de Lyon dont la détresse est au moins aussi grande, ont adressé à M. le ministre de l'intérieur la pétition suivante :

Au citoyen ministre de l'intérieur.

« Citoyen ministre,

« Poussés à bout par la nécessité, nous venons réclamer votre bienveillante intervention et vous soumettre le plus succinctement possible la situation de nos théâtres.

« Après avoir subi, fin janvier dernier, une faillite qui a si gravement compromis nos intérêts, nous avons, depuis le 24 février, à force de persévérance et de courage, traversé les temps les plus pénibles, sans fermer un seul jour, assurant ainsi aux petits employés à peu près un morceau de pain, et à la ville, la sécurité qui résulte de l'ouverture des deux théâtres.

« Au 1^{er} mai dernier, nous recommençâmes la campagne, sous la direction d'un honnête homme, qui nous offrait comme garantie une somme de 50,000 fr. fournie par des capitalistes. Les affaires ne s'améliorant pas, une démarche fut faite à la ville pour obtenir un secours, fin juin; les livres consultés présentaient comme résultat un budget de 25,000 fr. et une recette effective de 12,000 fr. — Le secours de 10,000 demandé fut refusé. — On demanda, d'après l'article 42 du traité, une avance de 10,000 fr. sur le cautionnement de 50,000. — Même refus, basé sur des difficultés judiciaires, la ville n'ayant pas, en temps utile fait opérer le versement de ce cautionnement.

« Le directeur se vit forcé d'arrêter son entreprise. Depuis huit jours, nos théâtres sont fermés; et, loin de songer à les rouvrir, le conseil municipal, après avoir réfléchi, nous a fait comprendre « que le nombre des spectateurs qui fréquentent aujourd'hui les théâtres étant fort restreint, on ne voit nul danger à jeter sur le pavé de Lyon cette minime partie de « population, et qu'ainsi il n'y a nul inconvénient à laisser « fermés les théâtres de Lyon. »

« C'est donc la crainte seule qui doit être conseillère en pareil cas? ... De l'humanité, de la fraternité, point? ...

« Et nous sommes, citoyen ministre, mille ou douze cent personnes vivant directement ou indirectement du théâtre.

« Au nom de la sollicitude paternelle dont vous venez de donner la preuve aux théâtres de Paris, nous vous supplions, citoyen ministre, de nous venir en aide; nous ne voulons que travailler pour vivre et faire vivre notre peuple à nous, nos petits employés. Veuillez seulement prendre connaissance de notre situation et nous avons la conviction que cet état précaire cessera du jour où vous jetterez les yeux sur nous.

« Agréez, citoyen ministre, l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Lyon, le 15 juillet 1848.

(Suivent les signatures personnelles ou par délégation de tout le personnel des théâtres de Lyon.)

— Les perquisitions faites hier à la Croix-Rousse ont produit un résultat presque nul. Tout s'est dans le plus grand ordre : partout où la justice s'est présentée elle a été reçue sans aucune démonstration hostile. Là où les ouvriers étaient absents, les femmes s'empressaient de remettre les armes demandées.

Nous devons dire cependant que, malgré cette apparente soumission aux ordres de l'autorité, le nombre des fusils manquants est énorme.

On ne parle rien moins que de 10,000.

— Ce matin, dans des perquisitions opérées aux Brotteaux près du Jeu-de-Boules, on a arrêté un homme chez qui on a trouvé une bouteille pleine de balles, mêlées à de petits objets en cuivre tels que dés et boutons; ces projectiles baignaient dans une eau blanche que contenait la bouteille. Quelques personnes rassemblées par cet incident ont cru à une préparation pour empoisonner les balles. Un moule propre à couler douze balles aurait, dit-on, en outre été saisi chez la même personne. Cet homme a été conduit immédiatement à la mairie de la Guillotière.

— Ce matin, sur le quai des Célestins, une femme de la ville s'est adressée à une marchande de légumes de la campagne pour faire changer un écu de cinq francs en monnaie. Celle-ci, avant d'avoir reçu l'écu, a tiré de sa poche une quantité de pièces qu'elle s'est empressée de compter et de remettre à la femme de la ville en lui demandant l'écu. Cette dernière a prétendu l'avoir remis à la marchande en l'abandonnant. Une querelle à laquelle un grand nombre d'autres femmes ont pris part, s'en est suivie. Pendant ce temps-là, celle qui avait demandé l'échange s'est esquivée, et la marchande s'est trouvée d'avoir payé 5 fr. le plaisir de rendre un service.

— Hier soir, entre neuf et dix heures, chemin des Poncettes, deux hommes qui s'étaient pris de querelle dans un cabaret, à propos des questions politiques à l'ordre du jour, sont allés vider leur différend dehors, et à coups de poing. Au pugilat ont bientôt succédé les couteaux, et déjà l'un des deux adversaires avait reçu deux blessures, quand un passant est parvenu à les séparer.

— Un bien triste événement a eu lieu hier sur le Rhône près de la vitriolerie, un bateau monté par quatre hommes a chaviré. Trois d'entre eux furent sauvés mais le nommé Ducreux moins heureux que ses camarades, ne reparut pas.

Ducreux père d'une nombreuse famille fut pris dans ses propres filets, car il en avait tendu pour la pêche. C'est ce qui l'empêcha de nager qui et occasionna sa mort malgré les soins que ses amis lui prodiguèrent.

Départements.

On lit dans le *Courrier de Marseille* du 15 juillet :

Avant-hier, vers sept heures du soir, plusieurs quartiers de la ville ont été livrés à une terreur panique dans laquelle il n'est pas difficile d'apercevoir l'intervention des émeutiers. Une querelle d'ivrognes paraît en avoir été la première cause; mais bientôt des hommes plus ou moins bien vêtus ont couru dans diverses rues, annonçant : ici, que l'on se battait sur d'autres points; ailleurs, que la générale battait sur le Cours. Dans un instant, la Grand'rue, les rues de la Coutellerie, des Templeliers, du Pavé-d'Amour, ont présenté un spectacle de désolation. Partout on fermait précipitamment les magasins, les portes et même les fenêtres, car les porteurs de sinistres nouvelles criaient aussi de tout fermer. L'avis des prétendues hostilités est arrivé jusqu'à la place St-Ferréol. Un fort détachement de gardes nationaux s'est élancé au pas de course demandant où était la barricade et bien décidé à l'emporter d'assaut; car, cette fois, les cartouches ne manquaient pas. Heureusement quelques hommes de sang-froid avaient déjà couru à la place aux OEufs, où ils n'avaient vu qu'une foule émue et nulle disposition menaçante. Bref, la panique s'est calmée sans avoir pu atteindre le Cours et la Canebière où l'on se promenait tranquillement, tandis que l'épouvante régnait à une centaine de pas plus loin.

— Il y a quelques jours, à Hiév.e-Magny, le sieur Claude-François Euvrard conduisait une barque où se trouvaient 15 à 18 personnes. La crue des eaux avait rendu le passage dangereux; un courant rapide emportait la barque dirigée trop près de l'écluse, et le péril devenait imminent. C'est à la présence d'esprit, au courage d'une jeune fille de 19 ans, Thérèse Euvrard, que les personnes réunies dans la barque ont dû leur salut.

Alors que l'embarcation allait sombrer, Thérèse Euvrard, s'agenouillant et plongeant ses bras dans l'eau, a saisi des moises et s'y est cramponnée assez fortement pour retenir le bateau. L'intrépide jeune fille s'est restée pendant une demi-heure dans cette position si périlleuse, où elle avait à lutter contre la violence du courant et contre les vagues qui l'inondaient parfois entièrement. Elle a lâché prise alors seulement que toutes les personnes rassemblées dans la barque ont été mises hors de danger par les secours apportés du rivage.

(Impartial.)

PROPHÉTIES DE CHATEAUBRIAND.—Ce fut dans le salon de l'abbaye-aux-Bois, devenu un sanctuaire, que l'auteur de *Réné*, que l'Homère de la mélancolie acheva paisiblement sa vieillesse vénérable. Ce fut là qu'il déroba à l'avenir de sa tombe quelques fragments de ses Mémoires, que recueillirent quelques amis choisis. Nous en lisons aujourd'hui des passages dans lesquels on rencontre des prophéties d'une réalité effrayante. Ainsi c'est dans un fragment publié il y a 15 ans, que nous lisons ceci :

« L'Europe court à la démocratie.

« La France est-elle autre chose qu'une république entravée d'un dictateur ? Depuis David jusqu'à notre temps, les rois ont été appelés; les nations semblent l'être à leur tour.

« ... Maintenant la société quitte la monarchie.... Les doctrines les plus hardies sur la propriété, l'égalité, la liberté, sont proclamées soir et matin à la face des monarques qui tremblent derrière une triple haie de soldats suspects. Le déluge de la démocratie les gagne; ils montent d'étage en étage, du rez-de-chaussée aux combles de leurs palais, d'où il se jeteront à la nage dans le flot qui les engloutira... Mais si l'on touche à la propriété, il en résultera des bouleversements immenses qui ne s'accompliront pas sans effusion de sang. La loi du sang et du sacrifice est partout. »

Ecoutez encore cette prédiction terrible, qui déjà a commencé à s'accomplir. Voici ce que dit le prophète :

« Vraisemblablement l'espèce humaine s'agrandira; mais il est à craindre que l'homme ne diminue, que quelques facultés éminentes du génie ne se perdent, que l'imagination, la poésie, les arts ne meurent dans les trous d'une société-ruche où chaque individu ne sera plus qu'une abeille, une roue dans une machine, un atome dans la matière organisée. Si la religion chrétienne s'éteignait, on arriverait par la liberté à la pétrification sociale où la Chine est arrivée par l'esclavage.

(Extraits des *Journaux Français et Etrangers*.)

LYON. — IMPR. DE DUMOULIN ET RONET.

Rue St-Gôme 6